

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le **mardi 4 octobre 2022**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4

Sont absents :

Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

165-2022 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Achat d'une lumière
 - 7.2 ~~Certificat de paiement final 9306-1380 Québec Inc. pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie du rang de la Rivière Sud.~~
 - 7.3 ~~Entente relative aux loisirs, sport et culture avec la Municipalité de Saint-Esprit~~
 - 7.4 ~~Entente relative aux loisirs avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan~~
- 8. RÉGLEMENTATION**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.
- 9. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 9.1 Présentation et approbation des comptes
 - 9.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

166-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

167-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

168-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M^{me} Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

169-2022 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

170-2022 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

171-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS

La famille de la jeune fille décédée à l'interception de la Route 125 et du chemin du Ruisseau St-Jean est venue nous rencontrer pour nous parler de la sécurité de la route à cette interception.

Le Conseil leur répond que nous allons adopter une résolution, ce soir, pour l'achat et l'installation d'une lumière de circulation rouge suspendue et qu'elle sera installée avant l'hiver.

172-2022 ACHAT LUMIÈRE DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire accroître la sécurité des usagers de la route à l'interception de la Route 125 et du Chemin du Ruisseau St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une lumière rouge permettra d'attirer immédiatement l'attention des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation complète d'un feu de circulation suspendu;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la compagnie J.N.A. Leblanc Électriques Inc., pour un montant total de 29 685 \$ plus taxes, le tout, tel que décrit à la soumission datée du 29 septembre 2022.

Adoptée

173-2022 CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL- 9306-1380 QUÉBEC INC. -POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR UNE PARTIE DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD

Le point est remis à une séance ultérieure.

174-2022 ENTENTE RELATIVE AUX LOISIRS, SPORT ET CULTURE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Le point est remis à une séance ultérieure.

175-2022 ENTENTE RELATIVE AUX LOISIRS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Le point est remis à une séance ultérieure.

176-2022 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josianne Chayer, qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

Un projet de règlement est déposé par Mme la conseillère Josianne Chayer.

Adoptée

177-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 81 531,74\$ en date du 4 octobre 2022;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8574 au chèque no 8606 le montant total des chèques pour le mois d'octobre 2022 s'élève à 75 868,34 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 5 663,40 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

178-2022 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose le rapport comparatif semestriel comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent au 30 septembre 2022 ainsi que le rapport des résultats anticipés au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité que lesdits documents soient déposés aux archives de la Municipalité.

Adoptée

179-2022 VARIA

Aucuns varia

180-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (21 h 55).

Adoptée

Les résolutions numéros 165-2022 à 179-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière